Saison 2019-2020

COMITÉ DIRECTEUR

PV n°10 – consultation électronique du 9/06/2020 (à 9h) au 12/06/2020 (à 11h)

Dans la mesure où notre Comité Directeur du 8 juin 2020 a été reporté au 29 juin 2020, certaines décisions doivent être prises le plus rapidement possible.

C'est pourquoi, par le biais d'une consultation à distance organisée du 9 au 12 juin 2020, les membres du Comité Directeur ont été amenés à se prononcer sur les trois résolutions présentées ci-dessous.

Ont pris part à la consultation :

BADIN Françoise, BENUCCI Frédéric, BERNARD Didier, BORSATO Yves, BOUSSERT Olivier, BROUILLARD Sylvain, CHARLES Barbara, CULAKOWA Lucie, DARLOT Jean-Pierre, GUÉRIN Mylène, LE MESTRE Mickaël, LECOT Reynald, LECOT-GARCIA Marie-Anne, PLAT Delphine, RENARD Laurent, ROUALET Cyril, TAFFINEAU Didier et VALTAT Sylvie.

1. RÉSOLUTION N°1 : VALIDATION DU RANKING

La FFBB, dans la perspective de l'organisation de la saison 2020/2021, demande à chaque Comité Directeur de valider le ranking départemental établi par la Commission Sportive.

Une fois validé, ce ranking sera transmis à la Ligue Régionale de Basket de Bourgogne Franche-Comté.

La Commission Sportive a arrêté le ranking suivant en respectant les procédures édictées par la FFBB (prise en compte de la dernière journée de championnat jouée par toutes les équipes). Ce ranking vous avait été présenté lors de notre dernière réunion de Comité Directeur.

- **<u>Catégorie PR M :</u>** *à l'issue de la 13ème journée (avant dernière journée)*

Classement officiel de la FFBB

Equipe	Pts	Rencontres				I	Pén	Forf	Déf	Pénalités		Points		
		J	G	P	N					Arb	Ent	M	E	D
1 EN - CTC CENTRE YONNE BASKET - US JOIGNY	26	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	1121	632	489
2 CA DE SAINT GEORGES - 1	23	13	10	3	0	0	0	0	0	0	0	1032	789	243
3 AS HERY - 3	21	13	9	3	0	0	0	1	0	0	0	904	667	237
4 PERSEVERANTE PONTOISE - 1	20	13	7	6	0	0	0	0	0	0	0	910	870	40
5 ELAN SENS PARON BASKET - 2	20	13	7	6	0	0	0	0	0	0	0	856	901	-45
6 ELAN SENS PARON BASKET - 3	17	13	4	9	0	0	0	0	0	0	0	733	916	-183
7 US VILLENEUVE SUR YONNE	14	13	2	10	0	0	0	1	0	0	0	674	888	-214
8 AVALLON BASKET CLUB	13	13	0	13	0	0	0	0	0	0	0	543	1070	-527

- **Catégorie PR F :** *à l'issue de la 9ème journée (Fin de phase aller)*

Rang	Equipe	Points	Nb Joués	Nb Gagnés	Nb Perdus	Nb Nuls	Pts +	Pts -	ecart
1	SAINTE SAVINE BASKET - 4	15	9	7	1	0	481	-322	159
2	UNION SPORTIVE VILLENAUXE	15	9	7	1	0	370	-284	86
3	SAINTE SAVINE BASKET - 3	14	9	6	2	0	414	-289	125
4	A. J. FERRY. F. BUISSON BASKET - 1	14	9	6	2	0	404	-281	123
5	MJC MARIGNY LE CHATEL	12	9	4	4	0	358	-343	15
6	USC MONETEAU - 3	11	9	3	5	0	401	-406	-5
7	BASKET BALL VERMENTONNAIS	10	9	2	6	0	343	-444	-101
8	ELAN SENS PARON BASKET - 2	9	9	1	7	0	297	-420	-123
9	CA DE SAINT GEORGES - 1	8	9	0	8	0	251	-530	-279
10	Exempt	0	0	0	0	0	0	0	

Résultat de la consultation à distance sur la résolution n°1 :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

En adoptant la résolution n°1, le Comité Directeur valide le ranking établi par la Commission Sportive.
Il sera transmis dans les meilleurs délais à la Ligue de Basket de Bourgogne Franche-Comté.

2. RÉSOLUTION N°2 : ARRÊT DES COMPÉTITIONS

À la demande de la FFBB, chacun des Comités Directeurs de Ligue et de Comité doit valider et entériner la décision prise par le Bureau Fédéral concernant l'arrêt nécessaire des compétitions. Chacun, pour son niveau de compétition doit confirmer l'arrêt des compétitions.

Le Comité Directeur, réuni en visioconférence, le 14 avril, a pris acte de la décision du Bureau Fédéral et mis en œuvre les préconisations édictées par la Fédération.
Le Comité Directeur consulté à distance confirme l'ensemble des mesures prises par le Bureau Fédéral et leurs applications pour les compétitions et championnats du Comité de l'Yonne dont la liste est établie ci-après :

Compétitions 5x5 :

- Séniors
  - Féminines : pré régionale
  - Masculins : pré régionale
- Jeunes
  - U18F : interdépartementale (avec le CD21)
  - U17M : interdépartementale (avec le CD58)
  - U15 F : interdépartementale (avec le CD58 et le CT 10/50)
  - U15M : départementale
  - U13F : interdépartementale (avec le CD58)
  - U13M : départementale
- Mini-basket
  - U11F : départementale
  - U11M et mixte : départementale par poule (3)
  - U9 : plateaux géographiques et plateaux départementaux
  - U7 : plateaux géographiques et plateaux départementaux

Compétitions 3x3

- Jeunes
  - U18F : championnat départemental « Séries »
  - U17M : championnat départemental « Séries »
  - U15M : championnat départemental « Séries »

Résultat de la consultation à distance sur la résolution n°2 :

POUR :	17	CONTRE :	1	ABSENTION :	0

En adoptant la résolution n°2, le Comité Directeur confirme l'ensemble des mesures prises par le Bureau Fédéral et leurs applications pour les compétitions et championnats du Comité de l'Yonne de Basket-Ball.
Le compte rendu de la consultation à distance des membres du Comité Directeur sera transmis dans les meilleurs délais à la FFBB.

3. RÉSOLUTION N°3 : RELIQUAT CAISSE DE PÉRÉQUATION

Depuis de nombreuses années, le Comité de l'Yonne dispose d'un compte sur lequel étaient déposés les reliquats de péréquation. Yves BORSATO a fait le récapitulatif des sommes versées par les clubs de 2001 à 2015 et Sylvie VALTAT a fait celui pour la période de 2016 à 2020.
La Commission des Finances, réunie en visioconférence le 20 mai 2020, propose que le montant total de la somme soit reversé aux clubs au prorata de leur contribution à la péréquation sur la période 2001/2020.
Ainsi, 39 000€ seraient reversés aux clubs, somme répartie comme indiquée dans l'Annexe n°1 (à retrouver en annexe). Un reliquat serait toutefois conservé par le Comité et permettrait d'absorber la nécessaire augmentation du montant des péréquations 2020/2021.

Résultat de la consultation à distance sur la résolution n°3 :

POUR :	18	CONTRE :	0	ABSENTION :	0

En adoptant la résolution n°3, le Comité Directeur valide la proposition de la Commission des Finances et autorise la Trésorière Générale a effectué, sans délai, les versements prévus.

Delphine PLAT

Secrétaire Générale du Comité de l'Yonne de Basket Ball

Didier TAFFINEAU

Président du Comité de l'Yonne de Basket Ball

Annexe :

1. 2019-2020 Commission des Finances – Reliquat caisse de péréquation

Saison 2019/2020

Commission des Finances

CAISSE DE PÉRÉQUATION => MONTANT À REMBOURSER AUX CLUBS

CALCULS DE REMBOURSEMENT

CLUBS	CUMUL 2001/2020	% Cumul Global	À rembourser / club sur 39 000€	À rembourser sur base de 39 000€
FR AUGY VAUX	27 977,00 €	6,93%	2 702 €	
CTC CENTRE YONNE - Joigny	4 820,00 €	0,27%	103 €	103 €
CTC CENTRE YONNE - Villeneuve	1 125,00 €	0,06%	24 €	24 €
CTC CENTRE YONNE - Migennes	900,00 €	0,05%	19 €	19 €
STADE AUXERRE	25 101,00 €	6,22%	2 425 €	2 425 €
ASUC MIGENNES	0,00 €	0,00%	0 €	
SENT.BRIENON	14 985,00 €	3,71%	1 447 €	1 447 €
US.JOIGNY	30 090,00 €	7,45%	2 906 €	2 906 €
USC.MONETEAU	15 942,00 €	3,95%	1 540 €	1 540 €
PERS.PONTOISE	36 378,00 €	9,01%	3 514 €	3 514 €
CA.ST GEORGES	39 974,00 €	9,90%	3 861 €	3 861 €
ELAN SENS-PARON	56 684,00 €	14,04%	5 475 €	5 475 €
AS.TONNERRE	26 748,00 €	6,62%	2 584 €	2 584 €
US VILLENEUVE	16 606,00 €	4,11%	1 604 €	1 604 €
ES ST SAUVEUR	280,00 €	0,07%	27 €	
US.TOUCY	23 128,00 €	5,73%	2 234 €	2 234 €
ES APPOIGNY	3 326,00 €	0,82%	321 €	
AS HERY	25 067,00 €	6,21%	2 421 €	2 421 €
AVALLON.BC	20 144,00 €	4,99%	1 946 €	1 946 €
VERMENTON.BB	16 370,00 €	4,05%	1 581 €	1 581 €
CHARNY BB	5 555,00 €	1,38%	537 €	
US.SEIGNELAY	3 600,00 €	0,89%	348 €	348 €
AILLANT SPORTS	5 955,00 €	1,47%	575 €	575 €
CB DES 6 GERBES	0,00 €	0,00%	0 €	
CHABLIS	450,00 €	0,11%	43 €	
ST FLO + DIVERS	2 558,00 €	0,63%	247 €	
TOTAUX CD89	403 763,00 €	98,68%	38 485,76 €	34 608,00 €
COMPTE DE PÉRÉQUATION			TOTAL ECART	4 824,83 €

⇧

caisse de péréquation clubs pour saison 2020/2021